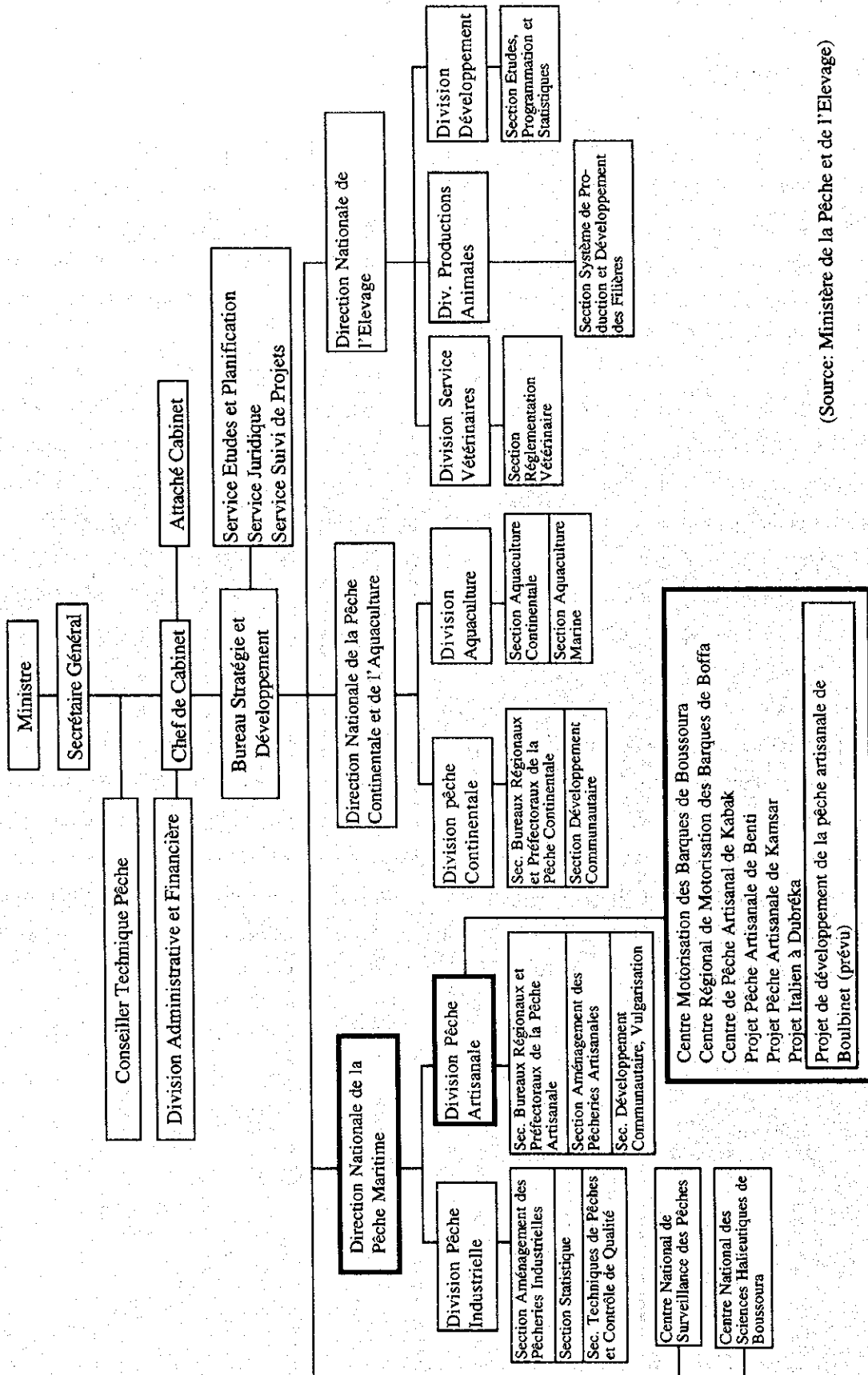


2-4 Régime d'exécution du Projet

2-4-1 Organisation

C'est la Direction Nationale de la Pêche Maritime, du Ministère de la Pêche et de l'Élevage, qui constitue la principale agence chargée du présent Projet. Le Schéma 2-8 en présente l'organisation. C'est la présente Direction qui, au Ministère, est responsable des politiques de promotion de la pêche artisanale, et c'est en quelque sorte sous elle que sont réalisés et gérés chacun des projets d'aide. Figure parmi ceux-ci un projet japonais en relation avec le Centre de Motorisation des Barques de Boussoura.

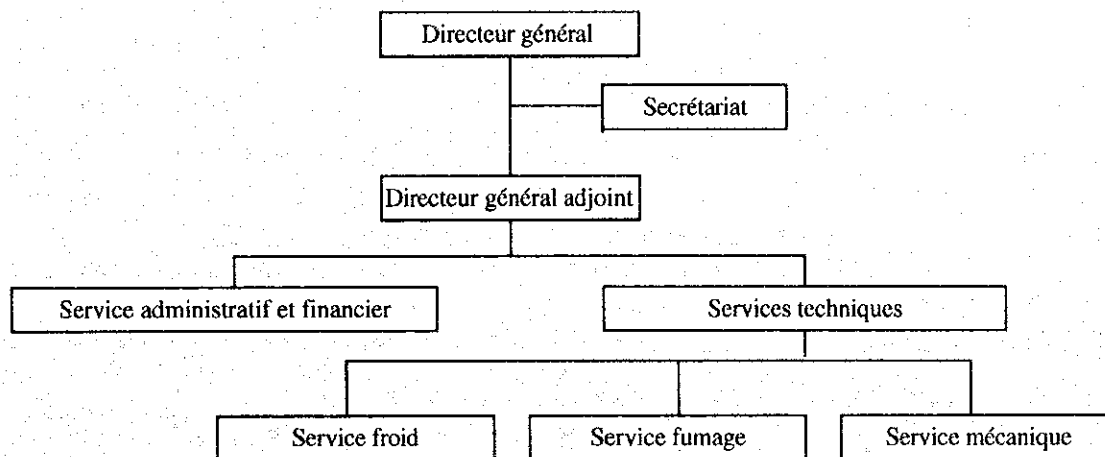
De la planification du présent Projet à l'étape de l'achèvement des travaux qui lui sont liés, la Commission pour la consultation du Projet Boulbinet, composée de responsables des bureaux gouvernementaux concernés, est chargée de sa réalisation. Participent à cette Commission des responsables du Ministère de la Pêche et de l'Élevage, du Ministère du Plan et de la Coopération, du Ministère de l'Urbanisme et Habitat, et du Ministère de l'Économie et des Finances. En outre, cette Commission, qui doit refléter les désirs des bénéficiaires, est en étroite relation avec les diverses coopératives de Boulbinet. Jusqu'à présent, des audiences publiques ont été tenues à plusieurs reprises, les problèmes de l'évacuation temporaire du site au cours des travaux et des charges imposées aux bénéficiaires lors de l'utilisation des installations ont été soigneusement examinés. De plus, également concernant l'élaboration des plans, l'acquisition des terrains et budgets, ainsi que les préparatifs et les autorisations en vue de l'exécution des travaux, les agences qui avaient un rôle à remplir à ce sujet ont collaboré, permettant à la Commission de bien effectuer son travail. Le budget de la partie guinéenne est déjà assuré pour l'exécution des travaux dont elle a la charge, c'est-à-dire l'élimination des bateaux submergés et des installations déjà existantes sur le site, ainsi que les travaux de mise en place d'un poste de garde et de transformateurs (soit environ 80 000 000 francs guinéens).



(Source: Ministère de la Pêche et de l'Elevage)

Schéma 2-8 Organisation du Ministère de la Pêche et de l'Elevage

Une fois les installations complétées, le Ministère de la Pêche et de l'Élevage en assurera la gestion, le présent Projet étant considéré comme l'un des projets d'assistance du Japon faisant lui-même partie du projet de développement de la pêche artisanale de Boulbinet. Par ailleurs, si, en Guinée, même en ce qui a trait aux projets d'aide, nombreux sont les cas où on assiste quelques années plus tard à une privatisation de leur gestion, ce ne sera pas le cadre du présent Projet. L'organisation de la gestion du Projet est présentée ci-après au Schéma 2-9.



(Source: Ministère de la Pêche et de l'Élevage)

Schéma 2-9 Organisation de gestion du Projet Boulbinet

Au service administratif et financier se feront la gestion du personnel, la comptabilité générale, la collecte des frais d'utilisation, etc.. Concernant la maintenance et la gestion des installations, le service froid sera chargé des installations de fabrication de glace et d'entreposage frigorifique, de la zone de manutention et de la halle de vente du poisson frais; le service fumage, des hangars de fumage; le service mécanique, de l'atelier de réparation des moteurs, de la menuiserie, du groupe électrogène et des boxes de garde des pêcheurs. Sont présentés ci-après le régime du personnel de gestion et les conditions d'embauche.

[Personnel du Projet Boulbinet]

Poste	Nombre	Conditions d'embauche
Directeur général	1	Fonctionnaire de l'Etat
Directeur général adjoint	1	Fonctionnaire de l'Etat
Secrétaire auprès du Directeur général	1	Personnel contractuel
[Service Administratif et Financier]		
Chef de Service Administratif et Financier	1	Fonctionnaire de l'Etat
Comptable	1	Fonctionnaire de l'Etat
Caissier	2 (2 relèves)	Fonctionnaire de l'Etat
[Services Techniques]		
Chef de Services Techniques	1	Fonctionnaire de l'Etat
(Service froid: fabrique de glace, entrepôt frigorifique, zone de manutention, halle de vente du poisson frais)		
Responsable de froid	1	Fonctionnaire de l'Etat
Machiniste	3 (3 relèves)	Personnel contractuel
Electricien	1	Personnel contractuel
Manutentionnaire	5	Personnel contractuel
Responsable de la halle de vente du poisson frais	1	Personnel contractuel
(Service Fumage: hangars de fumage)		
Responsable de fumage	1	Fonctionnaire de l'Etat
(Service mécanique: atelier)		
Responsable mécanique	1	Fonctionnaire de l'Etat
Mécanicien	2	Personnel contractuel
Responsable de contrôle des pièces	1	Fonctionnaire de l'Etat
Gardien	2 (2 relèves)	Personnel contractuel

Ainsi donc, la gestion du Projet s'effectue selon un système comprenant douze fonctionnaires de l'Etat et quatorze personnels contractuels. Outre ces employés réguliers, le Projet prévoit également l'embauche temporaire de plantons pour les travaux divers de nettoyage et d'entretien. Concernant les salaires du personnel, il proviendront directement des caisses de l'Etat dans le cas des fonctionnaires, et du budget de gestion du Projet dans le cas des personnels contractuels.

2-4-2 Budget

L'actuel Ministère de la Pêche et de l'Élevage a été créé en juillet 1996 lors d'une réforme de l'administration. Le budget dudit ministère, au cours des trois dernières années, est tel que présenté au Tableau 2-15, et le nombre total d'employés s'y élève actuellement à environ 1 400 personnes.

Tableau 2-15 : Budget du Ministère de la Pêche et de l'Élevage (unité: franc guinéen)

Année fiscale	1996	1997	1998
Budget général	—	1 551 881	3 628 531
Budget exceptionnel	—	1 360 600	3 009 000
Total	1 115 800	2 912 481	6 637 531

(Remarques)

Le trait horizontal (—) signifie «incertain», «non précisé».

Le budget général comprend les salaires des fonctionnaires, ainsi que les biens consommables et frais divers du travail régulier.

Le budget exceptionnel comprend la part attribuée au budget de fonctionnement du projet.

En Guinée, dans le cas des projets d'assistance, le budget de fonctionnement du projet, dont la limite est fixée à dix pour cent de la somme accordée par le projet d'aide est assuré. Dans le présent Projet également, ce budget de fonctionnement du projet est prévu, et le Tableau 2-16 présente les prévisions budgétaires de fonctionnement pour les cinq premières années. Toutefois, ceci n'inclut pas le budget déjà assuré pour les travaux exécutés à la charge de la partie guinéenne. C'est à partir des revenus provenant de la collecte des frais d'utilisation des installations auprès des utilisateurs que seront assurés le maintien et le renouvellement des installations. En se basant sur les frais d'utilisation d'installations similaires, des standards ont déjà été établis pour les frais d'utilisation des installations du présent Projet, qui leur seront d'un niveau égal ou légèrement inférieur.

Tableau 2-16 : Budget de fonctionnement du Projet (unité : franc guinéen)

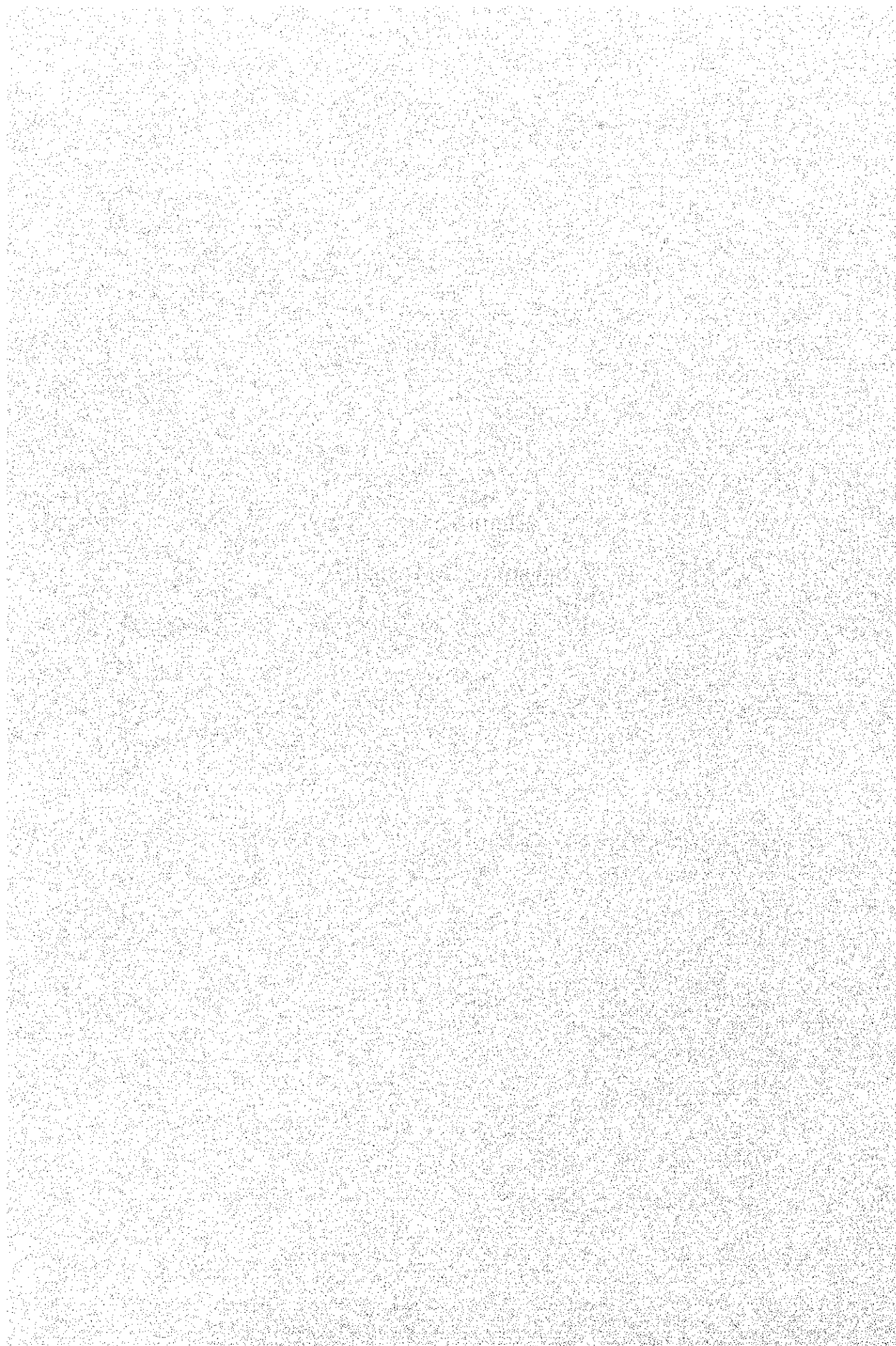
Année fiscale	2000	2001	2002	2003	2004	Total pour les 5 années
Budget de gestion	183 319 474	183 319 474	183 319 474	183 319 474	183 319 474	916 597 370

2-4-3 Niveau du personnel

Concernant le personnel de gestion du Projet, seront nommées aux postes de directeur général et de directeur général adjoint des personnes qui, au sein du Ministère de la Pêche et de l'Élevage, sont détentrices d'un diplôme universitaire et ont de l'expérience de travail en projet d'assistance. Quant au reste du personnel régulier, il avait été prévu d'engager des gens du Ministère de la Pêche et de l'Élevage ayant de l'expérience dans les secteurs respectifs dont ils seront responsables, mais est actuellement à l'étude la possibilité d'engager des personnes d'expérience du Centre frigorifique de Kénien pour les installations de fabrication de glace et d'entreposage frigorifique du Projet, et des personnes d'expérience du Centre de Motorisation des Barques de Boussoura pour l'atelier. Finalement, concernant les employés contractuels, on sélectionnera des personnes qui excellent parmi celles qui ont une expérience de travail dans les installations liées au Ministère de la Pêche et de l'Élevage. Par conséquent, ce sont des personnes de talent et d'expérience qui seront engagées, pour le présent Projet, dans les installations de fabrication de glace et d'entreposage frigorifique, et dans l'atelier, qui nécessite des opérateurs de machines adéquats.

Chapitre 3

Programme du Projet



Chapitre 3 Programme du Projet

3-1 Plan d'exécution

3-1-1 Orientation de l'exécution

(1) Orientation de base

Ce Projet devant être réalisé dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable du gouvernement japonais, un programme de fourniture des équipements et un plan d'exécution des travaux adéquats devront être établis pour assurer son achèvement pendant la période stipulée. Et il devra être exécuté principalement sur la base des orientations de base ci-dessous.

- ① Utiliser au maximum la main-d'oeuvre et des équipements et matériaux locaux
- ② Prendre en compte la sauvegarde de l'environnement naturel alentours (protection des arbres, prévention de la pollution de la plage, traitement des eaux usées etc.)
- ③ Entretenir des contacts étroits avec la partie guinéenne
- ④ Respecter la culture, les coutumes et les traditions de la Guinée
- ⑤ Sélectionner des équipements résistants et faciles à manier
- ⑥ Sélectionner des équipements faciles à assister en cas de panne, pour lesquels les pièces de rechange sont facilement disponibles.

(2) Activités de l'entreprise de construction

Il existe beaucoup d'entrepreneurs locaux disposant d'ouvriers plus ou moins expérimentés, mais leur capacité d'investissement est faible et leur capacité technique pas très élevée. Parmi eux, ceux qui reçoivent la coopération technique de leurs partenaires étrangers, disposent d'un certain niveau technique et des expériences de construction des principaux bâtiments publics dans la ville de Conakry. Plus de 20 entreprises de construction sont au total enregistrées auprès du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, mais si l'on se limite aux entreprises disposant des équipements nécessaires à la construction d'installations de la taille de celles du Projet, à savoir bétonnière, grues, pelle rétro, grand camion-benne etc., il n'en reste que 3 ou 4. C'est pourquoi ces entreprises locales seront utilisées pour l'exécution des travaux de construction du Projet. Mais comme il n'existe pas sur place d'ouvriers spécialisés pour la mise en place des

instruments de la fabrique de glace et l'entrepôt frigorifique, ni pour le montage des panneaux adiabatiques de la salle de stockage de glace et de l'entrepôt frigorifique, des techniciens japonais seront délégués pour la période nécessaire pour l'exécution.

Comme pour les travaux de construction, les entreprises de construction locales seront en principe utilisées au maximum pour les travaux de génie civil portuaires, mais vu le caractère particulier de ces travaux, la gestion des travaux minutieuse sera nécessaire pour l'entrepreneur japonais. De plus, pour les travaux de mise en place des pieux tubulaires en acier qui exigent des engins de construction lourds spéciaux, des techniciens japonais spécialisés et expérimentés devront aussi être envoyés sur place.

(3) Système d'exécution de la partie guinéenne

- ① Le Ministère du Plan et de la Coopération et le Ministère de la Pêche et de l'Élevage seront les organismes responsables pour les questions diplomatiques comme la conclusion de l'E/N, et les contrats tels que l'accord de consultation et le contrat des travaux.
- ② Le Ministère du Plan et de la Coopération et le Ministère de la Pêche et de l'Élevage seront les organismes responsables pour les questions comme l'Arrangement bancaire.
- ③ Le Ministère de l'Urbanisme et Habitat sera en charge des questions liées aux permis de construire et à l'exécution des travaux.
- ④ Le Ministère du Plan et de la Coopération sera l'organisme responsable de la réception des équipements et matériaux, qu'il remettra au Ministère de la Pêche et de l'Élevage.
- ⑤ Le Ministère de la Pêche et de l'Élevage sera chargé de la maintenance des installations du Projet, ainsi que du stockage et de la gestion des équipements.

3-1-2 Points à prendre en compte pour l'exécution

- ① Comme un grand nombre d'équipements de construction seront utilisés, la sécurité des travaux sera prioritaire, et en particulier, il est nécessaire de prendre des mesures pour interdire la zone des travaux aux tiers pendant la période des travaux.

- ② En particulier, les limites de la zone de sécurité et de la zone des terrains du présent Projet seront définies en présence de représentants des organismes responsables guinéens
- ③ Le projet d'exécution sera établi de manière à ne pas gêner des déplacements des habitants entre l'île de Casa et le port.
- ④ Le plan d'exécution sera établi de sorte que les travaux de génie civil soient exécutés efficacement dans les tranches horaires limitées dues à l'amplitude considérable d'une marée.
- ⑤ Une étude et un projet circonspects seront nécessaires pour le programme des travaux, en particulier tenant compte de la saison des pluies de deux mois où les précipitations sont importantes.
- ⑥ Il faudra établir un programme souple concernant l'approvisionnement en ciment, avec appréhension à tout moment de l'état des stocks et des opérations sur les chantiers. Il faudra aussi saisir et bien gérer la période de livraison des équipements et matériaux importés.

3-1-3 Contribution des deux pays pour les travaux

Au cas où le présent Projet serait réalisé dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable, la contribution des deux pays dans la prise en charge des travaux d'exécution sera comme suit.

1) Contribution de la partie guinéenne

- ① Retrait des bateaux submergés, des bâtiments existants spécifiés et des obstacles dans le site prévu pour le Projet
- ② Déplacement des personnes exerçant leurs activités liées à la pêche au site prévu pour la construction
- ③ Obtention de tous les permis et autorisations requis en Guinée concernant l'exécution du Projet et la réalisation des travaux
- ④ Assurance des formalités rapides de dédouanement et d'exonération en Guinée concernant l'exécution du Projet et la réalisation des travaux

- ⑤ Travaux d'aménée primaire d'électricité et d'eau jusqu'aux emplacements définis sur le site du Projet
 - ⑥ Plantation d'arbres et mise en place de clôtures, de portails et d'un poste de garde sur le site du Projet
- 2) Contribution du gouvernement japonais
- ① Fourniture des matériaux et prestations nécessaires à la construction de la partie japonaise réalisée dans le cadre du Projet
 - ② Fourniture des équipements inclus dans le Projet
 - ③ Expédition maritime et transport terrestre des équipements et matériaux importés nécessaires au Projet et prise en charge de l'assurance d'exportation
 - ④ Fourniture des services de consultation tels que la conception d'exécution, l'assistance à l'appel d'offres, et la supervision des travaux d'exécution

3-1-4 Plan de supervision des travaux

Après la conclusion de l'accord de consultation relative à la conception et à la supervision des travaux, le consultant effectuera une étude pour la conception d'exécution et aura les entretiens avec les responsables du gouvernement guinéen, puis établira les documents nécessaires à l'appel d'offres tels que plans de conception détaillée, tableaux de calculs structurels, tableaux de calculs quantitatifs, spécifications des travaux etc. A la suite de l'approbation des documents d'appel d'offres, l'examen de préqualification des soumissionnaires, la soumission, et l'évaluation du résultat de la soumission, le contractant sera sélectionné selon les formalités requises. Après la conclusion du contrat des travaux, le consultant assurera au Japon l'approbation des dessins d'exécution soumis par le contractant, la supervision de la fabrication des pièces usinées à l'usine, assistera aux tests de qualité sur les produits et équipements à exporter, et effectuera une inspection lors de leur chargement. Après le démarrage des travaux sur place, il déléguera un superviseur résident, qui assurera la supervision des travaux, assistera aux tests de gestion de la qualité et à l'inspection des réalisations et établira les rapports de supervision.

3-1-5 Plan de fourniture des matériaux et équipements

(1) Matériaux et équipements de construction

Parmi les matériaux de construction nécessaires aux travaux de construction pour l'exécution du Projet, le sable, le gravier, les pierres, les agrégats grossiers et fins, le ciment, une partie des armatures, une partie de l'acier, les parpaings légers, le bois, une partie des cuvettes de faïence seront de fourniture locale. Les autres matériaux en provenance des pays voisins, à commencer par les pays européens, disponibles par l'intermédiaire de concessionnaires locaux sont les armatures, l'acier, une partie des tuyaux pour les canalisations d'alimentation/évacuation d'eau, une partie des appareils d'éclairage, une partie des matériaux électriques, la peinture et le verre. Parmi ces matériaux, tous les matériaux produits en Guinée et conformes aux spécifications requises seront en principe employés, compte tenu de la maintenance à assurer par la suite. Pour les autres matériaux, ceux disponibles par l'intermédiaire de concessionnaires locaux, et moins chers que ceux à fournir du Japon, seront importés des pays voisins, à commencer par les pays européens, compte tenu de la facilité de la maintenance par la suite. Mais étant donné que le site du Projet se trouve en bord de mer et que des caractéristiques de haute qualité et de résistance à la corrosion sont requises, les pieux tubulaires en acier pour les travaux de génie civil portuaires, et les matériaux de toiture et principaux éléments de charpente des toits des travaux de construction seront fournis du Japon. Une partie des cadres d'une fenêtre en aluminium est également apportée du Japon parce que ces matériaux exigent les caractéristiques d'imperméabilité aux pluies fortes de la saison des pluies.

En ce qui concerne les installations et équipements de fabrication de glace et de réfrigération, des fabricants européens et japonais en ont déjà exporté en Guinée. Cependant pour le Projet, ils seront de la fourniture japonaise en raison de ses prix moins élevés et de ses meilleures mesures contre dégâts dus au sel marin et corrosion.

(2) Matériels

Parmi les matériels à fournir pour le Projet, les caisses à poissons, balances, chariots, outils pour la réparation des moteurs hors-bord, matériels des claies de l'équipement de fumage, sont des matériels ordinaires, mais comme certains sont difficiles à trouver sur place, ils seront fournis du Japon. Comme les outils pour la réparation des moteurs hors-bord incluent beaucoup d'outils spéciaux, et que les moteurs hors-bord de fabrication japonaise sont ordinaires, ils seront fournis du Japon pour faciliter les opérations de réparation.

Tableau 3-1 Pays fournisseur des matériels

Section des matériel	Nom des matériels	Japon	Guinée	Pays tiers	Points pris en compte pour la sélection d'un pays fournisseur
Equipements de construction	Pelle rétro, camion-grue, etc.		O		Prix bas
	Vibro-marteau diesel	O			Fourniture locale impossible. La fourniture du Japon est plus économique sur le plan général.
	Grue sur chenilles de 100 t			O	Fourniture locale impossible. La fourniture d'un pays tiers est plus économique sur le plan général.
Matériaux de construction	Pieux tubulaires en acier, matériaux de toiture, cadres de la fenêtre en aluminium (pour une partie)	O			Fourniture locale impossible. Qualité et solidité
	Sable, gravier, armature, ciment, verre, bois, peinture, etc.		O		Prix bas, entretien facile
	Fabrique de glace, réfrigérateur, tableau de distribution, appareils d'éclairage (pour une partie)	O			Economie, solidité
Matériels pour la manutention du poisson	Balances pour la zone de manutention, chariots	O			Qualité et solidité
	Caisses à poisson pour l'entrepôt frigorifique	O			Solidité
Outils pour la réparation des moteurs	Outils manuels, outils électriques	O			Utilisation facile, qualité et solidité
	Instruments de mesure, presse hydraulique	O			Fourniture locale difficile
Outils pour la menuiserie	Outils manuels	O			Qualité et solidité
	Outils électriques	O			Qualité et solidité
Matériau pour la fabrication des claies de fumage	Grilles métalliques	O			Fourniture locale difficile

3-1-6 Programme d'exécution

L'exécution du Projet exigera 3,5 mois pour la conception d'exécution allant de la conception détaillée jusqu'à la soumission, et 11,5 mois pour les travaux après la conclusion du contrat des travaux: approbation des dessins, préparatifs des travaux, travaux de construction, inspections, etc. Le Schéma 3-1 montre le programme d'exécution des travaux.

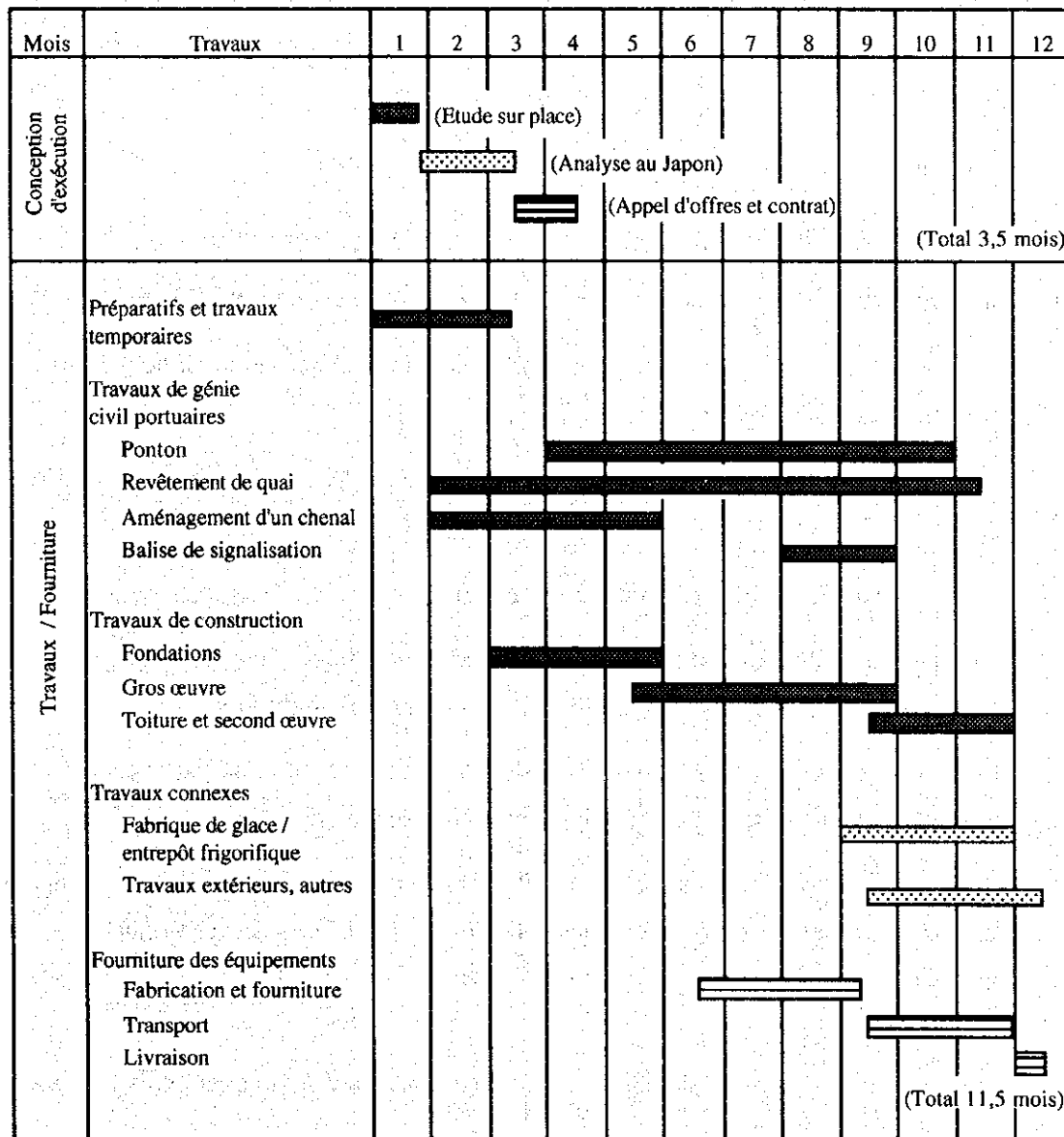


Schéma 3-1 Programme d'exécution

3-1-7 Dispositions à prendre par la partie guinéenne

Dans le cas où le Projet se réaliserait dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable du Japon, les dispositions suivantes seront demandée à la partie guinéenne.

- ① Mise à la disposition des terrains de construction nécessaires à l'exécution du Projet, mesures d'interdiction de l'entrée des tiers dans le site, enlèvement des bateaux submergés, des bâtiments existants spécifiés et des obstacles dans le site prévu pour le Projet
- ② Construction de clôtures, de portails et d'un poste de garde
- ③ Fourniture de mobiliers nécessaires dans les bureaux des installations du Projet
- ④ Installation de transformateurs et travaux d'amenée primaire de l'électricité
- ⑤ Travaux de tuyauterie pour l'alimentation en eau de la canalisation principale jusqu'à l'entrée du site du Projet
- ⑥ Prise en charge des commissions bancaires conformément à l'Arrangement bancaire
- ⑦ Obtention de tous les permis et autorisations nécessaires en Guinée concernant l'exécution du Projet et la réalisation des travaux
- ⑧ Prise en charge des frais nécessaires à l'exécution du Projet, mais non couverts par la Coopération financière non-remboursable du gouvernement du Japon
- ⑨ Assurance des formalités rapides de dédouanement et d'exonération en Guinée concernant l'exécution du Projet et les travaux de construction
- ⑩ Exonération de tous les impôts et d'autres prélèvements fiscaux qui pourront être imposés en Guinée aux personnes physiques japonaises et personnes morales japonaises lors des travaux de construction, et de la fourniture des matériaux, équipements et services.
- ⑪ Autorisation de l'entrée et du séjour en Guinée des ressortissants japonais nécessaires à l'exécution du Projet

3-2 Plan de maintenance et de gestion

Ce Projet prévoit l'utilisation à titre payant des installations fonctionnelles, sauf les installations de débarquement. Les revenus d'utilisation ainsi obtenus seront affectés aux frais d'exploitation et de maintenance des installations et équipements du Projet. La maintenance sera en principe assurée par le personnel du Projet Boulbinet. Le calcul des frais d'utilisation annuels et des frais d'exploitation a donné les chiffres ci-dessous, ce qui permet d'estimer la réalisation d'un bénéfice annuel d'environ 7 millions de francs guinéens.

Revenus annuels

Tableau 3-2 Revenus du Projet Boulbinet

Items	Détail
1) Frais d'utilisation de la zone de manutention	1 000 FG/barque x (14+9+30) barques x 210 jours/an = 11 130 000 FG
2) Vente de la glace	2 000 FG/30 kg x 10 000 kg x 300 jours/an x 0,7 = 140 000 000 FG
3) Frais d'utilisation de l'entrepôt frigorifique	1 000 FG/caisse x 134 caisses x 300 jours/an x 0,8 = 32 160 000 FG
4) Frais d'utilisation de la halle de vente du poisson frais	200 FG/étal x 10 étals x 300 jours/an = 600 000 FG
5) Frais d'utilisation des hangars de fumage	100 FG/fumoir x 52 fumoirs x 210 jours/an = 1 092 000 FG
6) Frais d'utilisation des boxes de rangement pour les pêcheurs	10 000 FG/box/mois x 24 boxes x 12 mois/an = 2 880 000 FG
7) Frais de service réparation des moteurs hors-bord	2 000 FG/heure x 4h/jour x 300 jours/an x 0,8 = 1 920 000 FG
8) Frais de location des outils de menuiserie	50 000 FG/mois x 12 mois/an = 600 000 FG
Sous-total	Revenus annuels 190 382 000 FG

Dépenses annuelles

Tableau 3-3 Dépenses du Projet Boulbinet

Items	Détail	
1) Frais de personnel	Sous-total	14 240 000 FG
	Fonctionnaire de l'Etat	: à la charge de la Caisse de l'Etat
	Personnel contractuel	: sous-total 14 240 000 FG
	Secrétaire	1 pers x 120 000 FG/pers/mois x 12 mois = 1 440 000 FG
	Machiniste	3 pers x 80 000 FG/pers/mois x 12 mois = 2 880 000 FG
	Electricien	1 pers x 80 000 FG/pers/mois x 12 mois = 960 000 FG
	Manutentionnaire	5 pers x 60 000 FG/pers/mois x 12 mois = 3 600 000 FG
	Mécanicien	2 pers x 80 000 FG/pers/mois x 12 mois = 1 920 000 FG
	Gardien	2 pers x 60 000 FG/pers/mois x 12 mois = 1 440 000 FG
Planton	10 000 FG/pers/jour x 200 jours • pers. = 2 000 000 FG	
2) Frais d'électricité	Installations froid	80 KWH x 0,8 x 24 h/j x 300 jours = 460 800 KWH
	Bureau	12 KWH x 10 h/j x 0,7 x 300 jours = 25 200 KWH
	Atelier	10 KWH x 10 h/j x 0,7 x 300 jours = 21 000 KWH
	Hangars de fumage	4 KWH x 6 h/j x 365 jours = 8 760 KWH
	Eclairage extérieur, etc.	4 KWH x 12 h/j x 0,7 x 365 jours = 12 264 KWH
		528 024 x 226 FG/KWH = 119 333 424 FG
3) Frais d'eau courante	50 m ³ /jour x 365 jours x 925 FG/m ³	= 16 881 250 FG
4) Frais de maintenance et de gestion	Sous-total	32 864 800 FG
	Fourniture du bureau	1 200 000 FG
	Pièces de rechange des installations froid	5 000 000 FG
	Autres consommables et assurance	3 000 000 FG
	Carburant de groupe électrogène (6h/j x 10 l/h x 300 jours/an x 770 FG/l)	13 860 000 FG
	Essence des véhicules (10l/voiture x 2 voitures x 26 jours/mois x 12 mois/an x 770 FG/l)	4 804 800 FG
	Frais de réparation des installations	5 000 000 FG
Sous-total	Dépenses annuelles	183 319 474 FG

Revenu par les frais d'utilisation annuel 190 382 000 FG

Frais d'exploitation annuels 183 319 474 FG

Bénéfice d'exploitation annuel 7 062 526 FG

Par ailleurs, le calcul du bénéfice ci-dessus n'inclut pas les frais de renouvellement suite à la détérioration des équipements et installations. L'importance de cette détérioration, et la nécessité du renouvellement dépendent de la maintenance quotidienne adaptée, mais compte tenu du niveau de techniques d'exploitation et de maintenance et du climat guinéen, il est

nécessaire de prendre en compte les renouvellements d'instruments dès les premières étapes, et d'établir un fonds de réserve avec les bénéfices annuels pour pouvoir les couvrir.

Chapitre 4
Evaluation du Projet et recommandations

Chapitre 4 Evaluation du Projet et recommandations

4-1 Justification de la pertinence et effets avantageux

Le présent Projet, qui s'inscrit dans le plan de développement de la pêche artisanale réalisé par le Ministère de la Pêche et de l'Elevage, est considéré comme activité d'aménagement d'installations de débarquement, de manutention et de distribution dans le port de Boulbinet, qui est un des débarcadères traditionnels de la ville de Conakry.

Actuellement, dans le port de Boulbinet, l'accostage et le débarquement sont possibles, mais difficilement et seulement à marée haute, et les installations fonctionnelles pour la manutention, la fabrication de glace et la réfrigération et les installations de soutien pour le rangement des engins de pêche ou la réparation des moteurs hors-bord ne sont pas aménagées. En conséquence, cette situation peut traduire l'inefficacité des activités de débarquement. De plus, les conditions d'hygiène pour le tri et la vente du poisson, qui se font sur la plage ou au bord de la route, sont également mauvaises. Mais des poissons démersaux destinés à l'exportation à l'état frais ou au marché de Conakry, et des bongas destinés au fumage sont débarqués à Boulbinet, ce qui en fait un débarcadère important pour la région de Conakry. Vu cette situation, l'aménagement des installations de débarquement, manutention et distribution dans le cadre du Projet permettra d'améliorer les opérations actuelles sur ce débarcadère, aussi bien du point de vue de l'efficacité que de l'hygiène. En particulier, les installations de débarquement permettront d'augmenter le temps d'accostage possible et cela promouvrait les activités de pêche à Boulbinet.

Voici les effets concrets qu'engendrerait le présent Projet.

1) Réduction des pertes après capture

A Boulbinet, se pose le problème des pertes actuelles après capture, à cause de la détérioration de la qualité du poisson au moment de la manutention sous un soleil ardent, et de la disparition et de la baisse de qualité des poissons débarqués dans la nuit. L'aménagement de diverses installations efficaces prévues dans le présent Projet, (installations de débarquement, de manutention, de vente, d'éclairage de nuit, de réfrigération, etc.) devrait permettre de réduire considérablement ces pertes.

2) Economie de frais inutiles des pêcheurs

Actuellement, à Boulbinet, aussi bien pour l'achat de glace que pour une réparation simple de moteur hors-bord, il faut prendre un taxi pour s'adresser ailleurs. Cela crée non seulement des charges financières pour les pêcheurs, mais aussi les empêche de bien préparer les sorties en mer. Sur l'année, cette charge financière répétitive étant assez importante, l'aménagement de la fabrique de glace, des ateliers, etc. dans le cadre du Projet devra réduire les frais inutiles ci-dessous. Alors, les pêcheurs pourront les affecter aux dépenses du ménage, pour améliorer leur niveau de vie.

<Réduction des frais d'achat de glace>

62 barques de pêche démersale glacière x 40 fois/an (nombre de sorties) x 8 000 FG/fois (frais de taxi) = 19 840 000 FG

<Réduction des frais de réparation des moteurs hors-bord>

107 moteurs hors-bord x 6 fois/an (nombre de réparations par an) x 8 000 FG/fois (frais de taxi) = 5 136 000 FG

3) Amélioration de la fraîcheur du poisson

La vente du poisson, qui s'effectue en plein air sous le soleil ardent, se traduit par une baisse de la qualité du poisson et de mauvaises conditions d'hygiène. L'aménagement d'installations de vente du poisson frais dans le cadre du Projet permettra de protéger une partie du poisson frais vendu à Boulbinet contre les rayons du soleil et de le vendre dans de meilleures conditions d'hygiène. Le poisson frais vendu dans ces installations pourra être vendu à un prix plus élevé qu'en plein air. Les prix varient de 200 à 700 FG le kg à Conakry selon l'état de fraîcheur du poisson. La création de 10 étals de vente devrait permettre d'obtenir une valeur ajoutée suite à l'amélioration du maintien de la fraîcheur comme suit.

10 étals x 30 kg/étal x 300 jours/an x 200 FG/kg (différence de prix) = 18 000 000 FG

4) Amélioration de la productivité et la préservation environnementale par l'introduction de dispositifs de fumage de type CHORKOR

L'introduction de dispositifs de fumage de type CHORKOR dont la consommation de l'énergie est moins élevée devra permettre d'augmenter la production et d'économiser les frais du combustible. Cela laissera espérer également la réduction d'utilisation des mangliers

qui sont largement utilisés comme combustible du fumage, voire la préservation des ressources en manglier et de l'environnement favorable à la croissance des poissons.

- 5) Amélioration de la sécurité et de la commodité du rangement des engins de pêche par la mise en place de rangements pour les pêcheurs

L'aménagement de rangements pour les pêcheurs devra réduire les coûts de transport des engins de pêche, et améliorer la commodité pour la sortie. De plus, cela évitera les pertes et vols des matériels.

Ainsi, le Projet devrait permettre une amélioration considérable des opérations de débarquement, manutention et distribution dans le port de Boulbinet. En particulier, la baisse des pertes après capture signifie une augmentation du volume débarqué utilisable sans pour autant augmenter le volume des captures, ce qui est également positif du point de vue de l'utilisation efficace des ressources halieutiques.

Bénéficieront directement du présent Projet : plus de 200 patrons de barque de pêche artisanale, plus de 3 000 pêcheurs s'occupant de la pêche artisanale par ces barques, plus de 100 personnes travaillant au fumage du poisson, les quelque cent personnes impliquées dans la distribution, ou encore les douze coopératives formées par tous ces gens. Indirectement, les effets bénéfiques atteindront les quelque 1 090 000 personnes vivant à Conakry et dans les environs, par l'augmentation du volume de circulation des produits halieutiques, ainsi que par la hausse de leur qualité.

Par conséquent, le présent Projet est jugé pertinent dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable du Japon.

4-2 Coopération technique et collaboration avec d'autres donateurs

Le Ministère de la Pêche et de l'Elevage, organisme d'exécution du Projet, possède de l'expérience en matière de gestion d'installations et équipements similaires à ceux prévus dans le Projet, pour lequel aucune collaboration ni coopération technique avec d'autres donateurs ne sont pas prévues. Mais le Ministère n'a pas une expérience suffisante de la gestion intégrée de ces différentes installations de débarquement, manutention et distribution. C'est pourquoi la partie guinéenne souhaite obtenir une coopération technique à court terme au minimum, incluant des conseils, pour la gestion intégrée de ces installations du débarcadère.

4-3 Enjeux

La mise en œuvre du Projet laisse espérer les effets précités, mais les points ci-dessous devront être pris en compte pour assurer ces effets et les renforcer.

1) Coopération et collaboration des organismes en amont et des ministères et agences connexes

Le port de Boulbinet, site prévu pour l'aménagement dans le cadre du Projet, se trouve dans le centre de Conakry, la capitale. Les installations et équipements à y réaliser comprennent non seulement les composantes terrestres, mais aussi les travaux en mer. De plus, le port de Boulbinet est également un lieu important pour la liaison maritime avec les îles voisines. C'est pourquoi, les installations de Boulbinet devront être des installations maritimes reliant la zone urbaine et les îles, plutôt que des installations halieutiques isolées. Vu cette situation, il est souhaitable que le Ministère de la Pêche et de l'Élevage, qui est l'organisme responsable chargé de l'exécution du Projet, coopère avec d'autres organismes administratifs comme le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, et le Port Autonome de Conakry, pour la gestion des installations du port de Boulbinet.

2) Plan de maintenance adapté

Les frais de maintenance de plusieurs des installations aménagées dans le cadre du Projet seront minimales, mais des équipements comme la fabrique de glace, l'installation frigorifique et le groupe électrogène de secours, exigent une maintenance comprenant l'inspection périodique, l'achat de pièces de rechange, le renouvellement des installations, etc. Les techniques de maintenance adaptées et le financement des frais de maintenance sont indispensables pour assurer une maintenance correcte. Bien qu'il n'y ait pas de problème du point de vue technique parce que le Ministère de la Pêche et de l'Élevage en a une certaine expérience, le financement durable des frais de maintenance ne devra se faire que sur la base d'un programme de maintenance à long terme. En conséquence, l'établissement d'un programme de financement à long terme et la mise en place d'un système de mise à la disposition des ressources sont préférables, pour que les frais d'utilisation collectés quotidiennement assurent sans faute la formation du fonds de gestion.

3) Fonds de réserve pour les coûts d'amortissement

Il faut renouveler environ une fois tous les dix ans la fabrique de glace, l'entrepôt frigorifique et le groupe électrogène, etc.. Afin d'assurer la couverture des frais encourus, il est nécessaire, pour favoriser l'utilisation adéquate des quelque 7 000 000 francs guinéens de profits annuels anticipés, d'ouvrir un compte de banque où seront accumulés d'année en année les fonds nécessaires à la couverture de ces coûts d'amortissement.

Annexe

[Annexe 1. Membres de la mission d'étude]

[Annexe 2. Programme de l'étude sur place]

[Annexe 3. Liste des personnes concernées de la partie guinéenne]

[Annexe 4. Procès-verbal]

[Annexe 5. Coût estimatif pris en charge par la partie guinéenne]

[Annexe 1. Membres de la mission d'étude]

(1) Mission pour l'étude du concept de base

NOM et prénom	Fonctions dans la mission	Organisation
M. SAITO Takashi	Chef de mission	Spécialiste de la coopération internationale, Agence Japonaise de Coopération Internationale
M. HYUGAJI Jiro	Conseiller technique	Bureau de la Coopération Internationale de la Pêche, Agence des Pêches, Ministère de l'Agriculture, des Forêts et des Pêches
M. SHIMODA Toru	Coordinateur du projet	2e Division de l'Etude des Projets, Département de l'Etude des Projets de la Coopération Financière Non-Remboursable, Agence Japonaise de Coopération Internationale
M. SHIMADA Munehiro	Chef des consultants / Planificateur du port de pêche	Overseas Agro-Fisheries Consultants Co., Ltd.
M. TSUCHIYA Masami	Ingénieur du génie civil	Overseas Agro-Fisheries Consultants Co., Ltd.
M. FUKUBAYASHI Toru	Planificateur d'installations	Overseas Agro-Fisheries Consultants Co., Ltd.
M. ISHII Toshio	Planificateur de la construction / Estimateur du coût	Overseas Agro-Fisheries Consultants Co., Ltd.
M. NAGOSHI Akio	Enquêteur de l'environnement naturel	Overseas Agro-Fisheries Consultants Co., Ltd.
M. HASHIZUME Masahiko	Interprète franco-japonais	Overseas Agro-Fisheries Consultants Co., Ltd.

(2) Mission pour l'explication du rapport abrégé du concept de base

NOM et prénom	Fonctions dans la mission	Organisation
M. SAITO Takashi	Chef de mission	Spécialiste de la coopération internationale, Agence Japonaise de Coopération Internationale
M. TAKEMURA Tsuyoshi	Conseiller technique	Service Coopération Internationale, Département international, Direction de l'Economie, Ministère de l'Agriculture, des Forêts et des Pêches
M. SHIMADA Munehiro	Chef des consultants / Planificateur du port de pêche	Overseas Agro-Fisheries Consultants Co., Ltd.
M. TSUCHIYA Masami	Ingénieur du génie civil	Overseas Agro-Fisheries Consultants Co., Ltd.
M. HASHIZUME Masahiko	Interprète franco-japonais	Overseas Agro-Fisheries Consultants Co., Ltd.

[Annexe 2. Programme de l'étude sur place]

(1) Mission pour l'étude du concept de base

n°	Date	Jour	Activités	
			Membres gouvernementaux	Membres consultants
1	8/6	lun.	Départ du Japon	Départ du Chef des consultants, de l'Ingénieur du génie civil, du Planificateur d'installations et de l'interprète
2	9/6	mar.	- Déplacement -	Pareil que ci-gauche
3	10/6	mer.	Arrivée en Guinée	Pareil que ci-gauche
4	11/6	jeu.	Visite de courtoisie au gouvernement guinéen	Pareil que ci-gauche
5	12/6	ven.	Discussions à la Direction Nationale de la Pêche Maritime (DNPM) (arrière-plan du Projet, confirmation de la teneur de la requête)	Pareil que ci-gauche
6	13/6	sam.	Etude sur le site (site candidat pour l'aménagement du port de pêche de Boulbinet, etc.)	Pareil que ci-gauche
7	14/6	dim.	Discussions internes, Visite aux installations liées à la pêche existantes	Pareil que ci-gauche
8	15/6	lun.	Discussions à la DNPM (teneur et effets du Projet)	Pareil que ci-gauche (Départ du Japon du Planificateur de la construction, et de l'Enquêteur de l'environnement naturel)
9	16/6	mar.	Discussions à la DNPM (système de gestion, mesures budgétaires)	Pareil que ci-gauche (Entrée en Guinée des membres ci-dessus)
10	17/6	mer.	Discussion sur le contenu du procès-verbal	Pareil que ci-gauche [Début de l'étude de l'environnement naturel]
11	18/6	jeu.	Signature du procès-verbal	Pareil que ci-gauche [Délimitation des zones faisant l'objet du sondage géologique et des levés topographiques]
12	19/6	ven.	Compte-rendu à l'Ambassade du Japon, Départ de la Guinée	Accompagnement à l'Ambassade du Japon, étude détaillée de l'état actuel du site
13	20/6	sam.	Arrivée à Paris, départ de Paris	Etude détaillée de l'état actuel du site
14	21/6	dim.	Arrivée au Japon	Discussions internes
15	22/6	lun.	Etude de la situation de distribution des produits halieutiques (marché de Kénien, port commercial) [Installation d'un instrument de mesure de la direction du courant marin et d'un courantomètre]	
16	23/6	mar.	Etude de l'état de gestion de la base de pêche existante (Dixin) [Début de l'étude topographique terrestre]	
17	24/6	mer.	Etude de l'état de gestion de la base de pêche existante (Bonfi) [Début du sondage géologique]	

n°	Date	Jour	Activités
18	25/6	jeu.	Discussions à la DNPM (projet de gestion de la base de pêche, sélection des barques qui pourront utiliser la base de pêche) [Collecte des données météorologiques]
19	26/6	ven.	Discussions à la DNPM (teneur détaillée des installations du Projet, programme de maintenance et de gestion) [Début de l'étude topographique du fond marin]
20	27/6	sam.	Etude complémentaire de la situation de distribution des produits halieutiques
21	28/6	dim.	Discussions internes
22	29/6	lun.	Etude de l'état actuel du contrôle de qualité des produits halieutiques [Etude de la nature du fond marin]
23	30/6	mar.	Discussions à la DNPM (installations annexes de la base de pêche, teneur des équipements)
24	1er/7	mer.	Etude de l'état d'exploitation du Centre de Motorisation des Barques de Boussoura [Collecte des données météorologiques]
25	2/7	jeu.	Etude de l'état d'exploitation du Centre de Motorisation des Barques de Boffa [Etude des matériaux]
26	3/7	ven.	Présentation du plan d'implantation du port de pêche de Boulbinet, explication
27	4/7	sam.	Etude complémentaire de l'état actuel du site
28	5/7	dim.	Discussions internes (examen du résultat intermédiaire de l'étude de l'environnement naturel)
29	6/7	lun.	Discussions à la DNPN (examen du plan d'implantation de la base de pêche de Boulbinet)
30	7/7	mar.	Discussions à la DNPN (système détaillé de gestion de la base de pêche)
31	8/7	mer.	Discussions à la DNPN (contributions prises en charge par la partie guinéenne, programme des travaux)
32	9/7	jeu.	Discussions de synthèse avec le Ministère du Plan et de la Coopération et le Ministère de la Pêche et de l'Elevage
33	10/7	ven.	Compte-rendu à l'Ambassade du Japon Départ de la Guinée du Chef des consultants, de l'Ingénieur du génie civil, du Planificateur d'installations et de l'Interprète
34	11/7	sam.	Rangement des documents
35	12/7	dim.	Rangement des documents (Arrivée au Japon des 4 membres ci-dessus)
36	13/7	lun.	[Collecte complémentaire des données météorologiques]
37	14/7	mar.	[Collecte complémentaire des données météorologiques]
38	15/7	mer.	[Vérification des résultats de l'étude de l'environnement naturel et établissement d'une liste des documents non recueillis]
39	16/7	jeu.	[Discussions du processus et de la méthode d'obtention des documents d'analyse du sondage géologique et des levés topographiques]
40	17/7	ven.	Compte-rendu final à l'Ambassade du Japon Départ du Planificateur de la construction et de l'Enquêteur de l'environnement naturel
41	18/7	sam.	Arrivée à Paris, départ de Paris des 2 membres ci-dessus
42	19/7	dim.	Arrivée au Japon

(2) Mission pour l'explication du rapport abrégé du concept de base

n°	Date	Jour	Activités
1	4/9	ven.	Départ du Japon (Tokyo - Paris)
2	5/9	sam.	Arrivé en Guinée (Paris - Conakry)
3	6/9	dim.	Etude de l'état du site prévu pour le Projet
4	7/9	lun.	Visite de courtoisie à l'Ambassade du Japon, au Ministère du Plan et de la Coopération et au Ministère de la Pêche et de l'Elevage (MPE)
5	8/9	mar.	Explication de la teneur du rapport abrégé du concept de base et discussions (MPE)
6	9/9	mer.	Explication de la teneur du rapport abrégé du concept de base et discussions (MPE)
7	10/9	jeu.	Discussions sur le contenu du procès-verbal
8	11/9	ven.	Signature du procès-verbal, compte-rendu à l'Ambassade du Japon, départ de la Guinée
9	12/9	sam.	Arrivée à Paris, Départ de Paris
10	13/9	dim.	Retour au Japon